



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 28/10/2025

Publication :
le 07/11/2025

Délibération n° D-2025-325

**Budget principal - Crédits irrécouvrables - Crédits admis
en non-valeur et crédits éteints**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGUE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGUE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD.

Secrétaire de séance : Madame NADAL Aurore

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGUE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Baptiste DAVID.

Direction des Finances**Budget principal - Crédences irrécouvrables -
Crédences admises en non-valeur et créances
éteintes**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Certains montants de recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal de la Ville de Niort.

De nouveaux états sont présentés pour l'exercice 2025 par le Comptable public concernant la période de 2008 à 2025 et correspondant essentiellement à :

- des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un tribunal d'instance leur accordant l'effacement de leur dette ;
- des redevables qui ont fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif prononcées par un tribunal de commerce ;
- des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Ces nouveaux montants présentés par le Comptable public s'élèvent pour le budget principal à un montant de 62 802,96 € et correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et garderie, les centres de loisirs, la fourrière automobile et dans une moindre mesure à la fourrière animale, aux revenus des immeubles, à l'ANIOS, à l'occupation du domaine public, aux droits de places et à la taxe sur la publicité extérieure.

Numéro de la liste	Compte	Montant (en € TTC)
7082261415	6542	4 474,08
7021520315	6542	9 700,70
7515261115	6542	7 358,89
7062740315	6541	12 305,02
7361420115	6541	5 807,24
7378060515	6541	11 396,06
7510080115	6541	595,45
7242021715	6541	292,92
7687740115	6542	6 794,68
7689530115	6541	4 077,92

Par ailleurs, malgré ses différentes relances et actions comminatoires, le Comptable public ne peut que difficilement recouvrir des créances très anciennes de la Ville de Niort portant sur les années 1999 - 2013. Aussi, il a été convenu entre la Ville de Niort et le Comptable public de procéder à un apurement de ces créances en les admettant en non-valeur, ce qui représente un montant global de 41 401,07 €.

Cela permettra ainsi au Comptable public de porter ses efforts sur le recouvrement des créances récentes de la collectivité.

Numéro de la liste	Compte	Montant (en € TTC)
7720590815	6541	16 383,63
7597890715	6541	25 017,44

En conséquence, le Comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Les crédits sont prévus au budget 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public sur les listes de l'exercice 2025, pour un montant global de 62 802,96 € TTC selon la répartition suivante :

- 34 474,61 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541) ;
- 28 328,35 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542).

- admettre en non-valeur et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public sur les listes correspondant aux années de 1999 à 2013 pour un montant global de 41 401,07 € TTC (compte 6541).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGE